Rhône-Alpes, Savoie
Aiguebelette-le-Lac

Lac d'Aiguebelette dit réservoir ou bassin d'alimentation pour la centrale hydroélectrique de La Bridoire

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73002648
Date de l'enquête initiale : 2009
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : patrimoine industriel Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : réservoir

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales :

Historique

Le lac d´Aiguebelette est une étendue d´eau naturelle d´une superficie de 5,45km². Il est situé sur cinq communes : Aiguebelette-le-Lac, Lépin-le-Lac, Saint-Alban-de-Montbel, Novalaise et Nances. Il est alimenté par un réseau de ruisseau dont le ruisseau de Leysse. Le lac a une double particularité, il est privée et sert de réservoir pour la centrale hydroélectrique de La Bridoire. Le premier aspect, sa nature en propriété privée, est particulier au regard du statut des lacs en France notamment pour un site de cette grandeur. Les premiers propriétaires mentionnés dans les archives sont les seigneurs de Montbel jusqu´en 1695. A cette date, le lac est vendu au marquis de Chaumont, Louis Deschamps. Les années 1790 voient deux changements, le lac devient la propriété de la famille Royer-Collard suite à un mariage et en 1793, lors de l´annexion de la Savoie par la France, le lac est confisqué et exploité jusqu´en 1815. L´état sarde, nouveau propriétaire, décida de le mettre en vente en 1857, sous réserve des droits des tiers. Il est acquis par le marquis Costa de Beauregard qui le rétrocède en 1866 au comte Trancrède de Chambost. Au non d´un acte d´inféodation de 1308, monsieur Royer-Collard de mande la reconnaissance de sa propriété sur des portions du lac. Cette propriété est reconnue par deux jugements du Tribunal Civil de Chambéry en 1893 et 1896. A la suite du jugement, le lac est divisé en deux propriétés, celle de du comte de Chambost comprise sur les communes de Lépin-le-Lac et d´Aiguebelette-le-Lac et la seconde au nom de monsieur Royer-Collard comprise sur le territoire des communes de Nances, de Novalaise et de Saint-Alban-de-Montbel. Les communes riveraines disposaient de servitudes pour l´exercice des activités limitrophes au lac. Le paysage administratif du lac évolue au début du 20e siècle. Avec la construction de la centrale hydroélectrique de La Bridoire, au lieu-dit la Vavre, le lac voit son régime modifié. Ainsi, le lac naturel devient un bassin d´alimentation avec une obligation pour la Société Hydro-Electrique de la Bridoire (S.H.E.B.) de contrôler le niveau du lac. La S.H.E.B. exploite la tranche supérieure du lac, exploitation encadrée par un accord des deux propriétaires. L´utilisation des eaux du lac provoque un changement de régime et du niveau. Les 5 communes limitrophes du lac en 1913 commandent une étude au laboratoire de pisciculture de l´Université de Grenoble, sous la direction de Monsieur Léger. Celle ci présente les désagréments de la fluctuation du niveau du lac lors des crues ou en cas de baisse trop importante. Cette étude de Monsieur Léger En 1919, la Société Générale Force et Lumière (S.G.F.L.) devient propriétaire suite à une adjudication. La S.HE.B. est rachetée par la S.G.F.L. en 1931. Le statut du lac va évoluer en 1946 suite à la loi de nationalisation de l´électricité (loi n° 46-628 du 8 avril 1946). Ainsi la partie appartenant à la S.HE.B. devient la propriété d´EdF. Actuellement le lac est géré par la communauté de communes du Lac d´Aiguebelette dans le cadre d´un contrat rivière « Lac d´Aiguebelette ». Le lac est toujours exploité par EdF pour le fonctionnement de la centrale hydroélectrique de La Bridoire. Il est devenu un lieu de villégiature pour les touristes, un lieu de pratique sportive, avec l'aviron et la pêche, est autorisée.

Période(s) principale(s) : Paléolithique supérieur

Description

Le lac d´Aiguebelette est une étendue d´eau naturelle d´une superficie de 5,45km². Il est situé sur cinq communes : Aiguebelette-le-Lac, Lépin-le-Lac, Saint-Alban-de-Montbel, Novalaise et Nances. Il est alimenté par un réseau de ruisseau dont le ruisseau de Leysse. Le lac a une double particularité, il est privée et sert de réservoir pour la centrale hydroélectrique de La Bridoire. Le premier aspect, sa nature en propriété privée, est particulier au regard du statut des lacs en France notamment pour un site de cette grandeur. Les premiers propriétaires mentionnés dans les archives sont les seigneurs de Montbel jusqu´en 1695. A cette date, le lac est vendu au marquis de Chaumont, Louis Deschamps. Les années 1790 voient deux changements, le lac devient la propriété de la famille Royer-Collard suite à un mariage et en 1793, lors de l´annexion de la Savoie par la France, le lac est confisqué et exploité jusqu´en 1815. L´état sarde, nouveau propriétaire, décida de le mettre en vente en 1857, sous réserve des droits des tiers. Il est acquis par le marquis Costa de Beauregard qui le rétrocède en 1866 au comte Trancrède de Chambost. Au non d´un acte d´inféodation de 1308, monsieur Royer-Collard de mande la reconnaissance de sa propriété sur des portions du lac. Cette propriété est reconnue par deux jugements du Tribunal Civil de Chambéry en 1893 et 1896. A la suite du jugement, le lac est divisé en deux propriétés, celle de du comte de Chambost comprise sur les communes de Lépin-le-Lac et d´Aiguebelette-le-Lac et la seconde au nom de monsieur Royer-Collard comprise sur le territoire des communes de Nances, de Novalaise et de Saint-Alban-de-Montbel. Les communes riveraines disposaient de servitudes pour l´exercice des activités limitrophes au lac. Le paysage administratif du lac évolue au début du 20e siècle. Avec la construction de la centrale hydroélectrique de La Bridoire, au lieu-dit la Vavre, le lac voit son régime modifié. Ainsi, le lac naturel devient un bassin d´alimentation avec une obligation pour la Société Hydro-Electrique de la Bridoire (S.H.E.B.) de contrôler le niveau du lac. La S.H.E.B. exploite la tranche supérieure du lac, exploitation encadrée par un accord des deux propriétaires. L´utilisation des eaux du lac provoque un changement de régime et du niveau. Les 5 communes limitrophes du lac en 1913 commandent une étude au laboratoire de pisciculture de l´Université de Grenoble, sous la direction de Monsieur Léger. Celle ci présente les désagréments de la fluctuation du niveau du lac lors des crues ou en cas de baisse trop importante. Cette étude de Monsieur Léger En 1919, la Société Générale Force et Lumière (S.G.F.L.) devient propriétaire suite à une adjudication. La S.HE.B. est rachetée par la S.G.F.L. en 1931. Le statut du lac va évoluer en 1946 suite à la loi de nationalisation de l´électricité (loi n° 46-628 du 8 avril 1946). Ainsi la partie appartenant à la S.HE.B. devient la propriété d´EdF. Actuellement le lac est géré par la communauté de communes du Lac d´Aiguebelette dans le cadre d´un contrat rivière « Lac d´Aiguebelette ». Le lac est toujours exploité par EdF pour le fonctionnement de la centrale hydroélectrique de La Bridoire. Il est devenu un lieu de villégiature pour les touristes, un lieu de pratique sportive avec laviron et la pêche est autorisée.

Eléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations

Vue du lac d'Aiguebelette
depuis le Mont Grelle
Phot. Yannick Milleret
IVR82_20117302146NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Patrimoine hydraulique de la Savoie : présentation de l'étude départementale (IA00141274) Rhône-Alpes, Savoie, Savoie

Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Paysage du bassin-versant du Guiers (IA73002678) Rhône-Alpes, Savoie, La Bridoire

Auteur(s) du dossier : Yannick Milleret
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie

Vue du lac d'Aiguebelette depuis le Mont Grelle

IVR82_20117302146NUCA
Auteur de l'illustration : Yannick Milleret
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation